

## **HANDICAP ■ Des soins médicaux**

Lundi, au nouvel hôpital d'Orléans, l'association Handidactique (association fédérant des personnalités et compétences pour définir les meilleurs concepts et stratégies pédagogiques sur le handicap) et l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ont réuni toutes les compétences du milieu médical pour les soins et l'accueil des personnes en situation de handicap, pour la signature d'une charte par une quarantaine de partenaires.

Pascal Jacob, président de l'association Handidactique,



**SIGNATAIRES.** Philippe Damie (ARS), Pascal Jacob, Éric Revue et Danièle Desclerc-Dulac (de g. à d.). PHOTO JMS

qui a rédigé un rapport remis au gouvernement en juin 2013, a rappelé des axes de travail : « D'abord, donner envie aux acteurs des soins de soigner une personne handicapée comme une personne normale et ne plus en avoir peur. Ensuite, ne plus soigner trop tard parce que, souvent, les personnes handicapées n'ont pas la sensation du mal. Les acteurs de soins doivent accepter l'accompagnement par des personnes qui connaissent bien le patient, ou utiliser la langue des signes. »

Il a insisté sur la coordination des différents services de médecine, via un carnet de santé partagé, car ce manque de coordination est la cause d'un décès d'une personne handicapée sur trois du fait du mélange de médicaments. Une expérience pilote sera effectuée au service des urgences de l'hôpital de Chartres (Eure-et-Loir) : « Le parcours d'une personne handicapée dans un service d'urgence est très compliqué, car elle est beaucoup plus fragile et c'est encore plus compliqué pour les médecins et les accompagnants. Nous devons prendre en considération cette situation et être inventif », a précisé Éric Revue, responsable de ce service et chargé de mettre en place la totalité des bonnes pratiques. ■